



# FICHE D'INSCRIPTION AVRIL-MAI 2018

Réservation **OBLIGATOIRE** par mail : [ecoledevoile@sr-antibes.fr](mailto:ecoledevoile@sr-antibes.fr)

avant de remplir cette fiche et de la retourner à :

Société des Régates d'Antibes, Ecole de voile, Quai du Fort Carré - Port Vauban,  
06600 ANTIBES (adresse du siège social pour envoi de courrier)

AFIN D'EVITER LES ERREURS, VEUILLEZ REMPLIR CE DOCUMENT EN LETTRES CAPITALES.

## COORDONNEES DU PRATIQUANT :

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) : ...../...../.....  
Adresse permanente : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Numéro de téléphone : ..... E-mail : .....

**Cochez les cases correspondantes à vos choix** : (A défaut, cela signifiera le contraire)  
(doivent être remplies par une personne majeure (tuteur) conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978)

Je soussigné(e), **tuteur légal** autorise mon enfant à pratiquer les activités de l'école de voile, et **atteste de sa capacité à effectuer 25 mètres à la nage sans craindre de mettre la tête sous l'eau.**

**J'AUTORISE** la S.R.A. à utiliser mon mail lors de sa communication, y compris **NON-COMMERCIALE**.  
Dans le cas inverse, mon mail servira uniquement à l'envoi d'informations propre au club dans le cadre d'un envoi groupé.

**J'AUTORISE** la société **BLACKBOX PHOTO**. à prendre des photos de mon enfant.

**J'AUTORISE** la S.R.A. à utiliser ces photos dans un but commercial (publications, brochures, publicité,...).

**DU 23/04/2018 AU 27/04/2018 et DU 30 /04/2018 AU 04/05/2018 (excepté le 01/05/2018)**

## NOS STAGES :

	SUPPORT	AGE DE PRATIQUE *	NIVEAU MINI REQUIS *	HORAIRES DE PRATIQUE	TARIFS **	VOTRE CHOIX
DU 23 AU 27/04/2018	OPTIMIST	DE 7 A 10 ANS	DEBUTANT	DE 10H A 12H30	160 €	<input type="checkbox"/>
	CATAMARAN	DE 10 A 16 ANS	DEBUTANT	DE 13H30 A 16H	160 €	<input type="checkbox"/>
DU 30/04 AU 04/05/2018	OPTIMIST	DE 7 A 10 ANS	DEBUTANT	DE 10H A 12H30	130 €	<input type="checkbox"/>
	CATAMARAN	DE 10 A 16 ANS	DEBUTANT	DE 13H30 A 16H	130 €	<input type="checkbox"/>

\* : l'école de voile se réserve le droit de changer l'élève de groupe sans préavis, si les conditions requises ne sont pas remplies.

\*\* : tarifs assurance incluse.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'annulation et des informations réglementaires formulées ci-dessous.

Fait à ..... Le ..... / ...../20.....

**Signature du tuteur légal au moment du stage précédée de la mention « Lu et Approuvé »**

## Merci de lire attentivement ces informations (conditions de vente)

### Information réglementaire - Article L 321-4 du code du sport

Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

### Règlement intérieur

Il est affiché dans l'école de voile et mis à disposition sur simple demande.

### Inscription

La tarification inclut l'encadrement, le Passeport Voile Régionalisé et la totalité du matériel nautique nécessaire à la navigation.

L'âge minimum pour l'ensemble des activités est indiqué sur la fiche d'inscription.

**Aucune dérogation ne sera accordée.**

### Réservation

Par mail : à [ecoledevoile@sr-antibes.fr](mailto:ecoledevoile@sr-antibes.fr)

Par courrier : Joindre la fiche d'inscription + le règlement du stage à l'ordre de la S.R.Antibes, CB et espèces. La réservation est effective à compter de la réception du règlement.

Dans tous les cas, le règlement devra être effectué avant le début du stage.

Aucune inscription ne s'effectuera par téléphone.

### Annulation et Remboursement

Au-delà de 14 jours précédant le début du stage : Remboursement sous la forme d'un avoir.

Entre 0 et 14 jours précédant le début du stage : Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical (cf « au dela de 14 jours=Avoir »).

Aucun remboursement ou avoir ne sera accordé à compter du premier jour de stage.

### Annulation pour cause d'intempéries (règlement intérieur)

L'annulation partielle ou totale d'une séance pour des raisons de sécurité relève de la seule responsabilité du Chef de Base ou du RTQ désigné.

Cette annulation faisant partie intégrante d'une activité de pleine nature, elle ne donne lieu à aucun remboursement ou avoir. Cependant, dans un souci de qualité de service, et dès que cela est rendu possible par les effectifs ou la programmation des activités, le chef de base aura autorité pour organiser une ou plusieurs séances de récupération.

### Habillement conseillé (été)

Chaussure, tee-shirt, casquette, short, lunettes de soleil et crème solaire.

### Vestiaires et Incidents

L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou détériorations dans les vestiaires ou d'incident intervenant en dehors de l'activité elle-même.